



Fédération fribourgeoise de gymnastique Freiburgischer Turnverband

PRESCRIPTIONS CANTONALES FRIBOURGEOISES POUR LES CONCOURS INDIVIDUELS EN GYM ET DANSE ET EN GYMNASTIQUE A DEUX

édition 04.2009

1 GENERALITES

1.1 Les concours sont ouverts à toutes les gymnastes de la FFG.

2 CONCOURS

2.1 Tests en gym & danse

2.1.1 Description des tests

- 7-8 ans (Sette Bello)
- 8-9 ans (Intro A)
- 9-10 ans (Intro C)
- 10-11 ans (Aristochats)
- 11-12 ans (Alicia Keys)
- 12-13 ans (Irlandais)
- 13-14 ans (Fever)
- 14-16 ans (tendance hip-hop)
- 14-16 ans (tendance aérobic)
- 16-18 ans (tendance afro)
- 16-18 ans (tendance moderne)
- 18-20 ans (tendance salsa)
- 18-20 ans (tendance contemporain)

2.1.2 Catégories

Pour décider de la catégorie on prend en compte l'année de naissance et l'année du concours. Exemple : Barbara est née en 1998. Quel que soit son jour de naissance, pour la Coupe de Noël 2008 elle a 10 ans et pour le championnat cantonal individuel 2009 elle a 11 ans.

Une fille de 10 ans par exemple a le choix entre concourir parmi les plus âgées de la catégorie 9-10 ans ou parmi les plus jeunes de la catégorie 10-11 ans.

Exceptions:

- Les filles de moins de 7 ans peuvent participer au test de la catégorie 7-8 ans.
- Les filles de plus de 20 ans peuvent participer au test de la catégorie 18-20 ans.

Il n'y a pas d'autre exception.

2.1.3 Directives et descriptifs des tests

Selon Descriptif des Tests en Gym & Danse Fribourgeois :

7-8 ans : version provisoire numéro 3 datée du 18 janvier 2009

8-9 ans : version Intro A datée du 1^{er} septembre 2004 (anciennement appelé 1A)

9-10 ans : version Intro C datée du 1^{er} septembre 2004 (anciennement appelé 2A)

10-11 ans : version provisoire numéro 1 datée du 11 avril 2009

11-12 ans : version numéro 2 datée du 18 janvier 2009

12-13 ans : version provisoire numéro 1 datée du 5 avril 2009

13-14 ans : version provisoire numéro 1 datée du 1^{er} février 2009

14-16 ans (hip-hop) : version provisoire numéro 1 datée du 31 août 2008

14-16 ans (aérobic) : version provisoire numéro 1 datée du 24 août 2008

16-18 ans (afro) : version provisoire numéro 1 datée du 25 janvier 2009

16-18 ans (moderne): version provisoire numéro 2 datée du 7 janvier 2009

18-20 ans (salsa) : version provisoire numéro 1 datée du 18 avril 2009

18-20 ans (contemporain): version numéro 1 datée du 25 janvier 2009

2.1.4 Une gymnaste qui perd le fil pendant son concours ne peut malheureusement pas recommencer.

2.1.5 Il n'y a pas de note minimale à atteindre pour passer au test suivant. Seul l'âge décide du test à présenter.

2.1.6 Jusqu'à la catégorie 12-13 ans incluse, les gymnastes concourent en justaucorps. A partir de la catégorie 13-14 ans elles peuvent porter une tenue en relation avec la tendance du test mais il est impératif que cette tenue ne gêne pas le jugement. Les pieds, les chevilles et les bras doivent être visibles. Les tests se font à pieds nus ou en mi-pointes sauf pour le hip-hop et l'aérobic où des petites baskets sont autorisées.

2.1.7 Procédure pour les carnets lors du concours

La société reçoit, en même temps que le décompte de garantie, les étiquettes qui devront être collées dans les carnets. Il n'y a donc plus besoin de les amener au concours.

2.2 Gymnastique à deux

2.2.1 Catégories

Il n'y a qu'une seule catégorie.

2.2.2 Prescriptions

Le concours de gymnastique à deux se déroule en une partie, avec ou sans engin à main. La durée de la production est de 1½ à 3 ½ minutes. Il est possible de présenter deux productions; mais pas deux fois sans engin à main, ni deux fois avec le même engin à main. La meilleure note est prise en compte pour le classement.

La surface de concours est de 12 x 12 m. Les directives gymnastique FSG version 2008 font foi.

2.3 Gymnastique individuelle libre

2.3.1 Catégories

Il n'y a qu'une seule catégorie.

2.3.2 Prescriptions

Le concours de gymnastique individuelle libre se déroule en une partie, avec ou sans engin à main. La durée de la production est de 1½ à 3 ½ minutes. Il est possible de présenter deux productions; mais pas deux fois sans engin à main, ni deux fois avec le même engin à main. La meilleure note est prise en compte pour le classement.

La surface de concours est de 12 x 12 m. Les directives gymnastique FSG version 2008 font foi.

3 CLASSEMENT

- 3.1** Pour attribuer les 3 premiers rangs, en cas d'égalité aux tests en Gym & Danse, la plus jeune sera classée devant.

4 FINANCES

- 4.1** La finance d'inscription est de Fr. 20.-- par gymnaste et par concours. Les gymnastes qui sont inscrits dans plusieurs concours (agrès + gymnastique) paient Fr. 20.-- pour le premier concours et Fr. 10.-- pour chaque concours suivant.

La finance d'inscription est de Fr. 30.-- par couple pour la gymnastique à deux.

Aucune finance d'inscription ne sera remboursée pour des désistements annoncés moins de 20 jours avant le concours. Toute mutation (remplacement, changement de catégorie, inscription supplémentaire, désistement) annoncée après le délai d'inscription sera facturée à Fr. 5.--. Par exemple : désistement d'un gymnaste plus de 20 jours avant le concours : remboursement de la finance d'inscription avec une retenue de Fr. 5.-- pour la mutation ; changement de catégorie : Fr. 5.-- pour la mutation ; remplacement d'un gymnaste par un autre : Fr. 5.-- pour la mutation ; inscription d'un nouveau gymnaste (dans la mesure des possibilités) : Fr. 20.-- pour l'inscription + Fr. 5.-- pour la mutation.

Les gymnastes inscrites, mais qui n'ont pas payé, ne pourront pas participer aux compétitions (voir délais sous point 7.2).

- 4.2** Les finances d'inscription seront perçues par l'organisateur qui établira une facture en fonction des inscriptions reçues.
- 4.3** Une finance de garantie de Fr. 200.-- par société sera facturée par l'organisateur en même temps que les finances d'inscription.
- 4.4** Seul le paiement de la finance de garantie valide l'inscription.
- 4.5** La finance de garantie sera remboursée dans le mois qui suit le concours par l'organisateur au moyen du bulletin de versement que la société lui aura fait parvenir avec les inscriptions.
- 4.6** En cas de retard pour chacun des délais selon point 7, une retenue sera effectuée sur la finance de garantie:
- retenue de Fr. 20.-- pour un retard de 3 à 6 jours
 - retenue de Fr. 50.-- pour un retard de 7 à 10 jours
 - retenue de Fr. 100.-- pour un retard de 11 jours et plus.

Toutefois les inscriptions reçues après le délai ne seront prises en considération - moyennant la retenue - que si elles ne perturbent pas l'organisation du concours.

Aucune inscription de nouvelle société ne sera acceptée 15 jours après le délai d'inscription.

- 4.7** La société reçoit, dans les 3 semaines qui suivent le concours, le décompte de garantie.

5 PRIX

- 5.1 Médailles aux 3 premières de chaque catégorie.
- 5.2 Distinction aux concurrentes du premier tiers de chaque catégorie.
- 5.3 Chaque gymnaste reçoit un prix souvenir.
- 5.4 Les sociétés pourront retirer leurs prix souvenirs durant la journée aux heures et à l'endroit affichés à la table des responsables.
- 5.5 Les sociétés pourront obtenir les enveloppes de société selon les annonces du responsable du concours, le jour du concours.

6 DISPOSITIONS DIVERSES

- 6.1 L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- 6.2 Les "Directives concernant la publicité sur les tenues de gymnastique lors de manifestation de gymnastique de la FSG" font foi pour ce qui concerne la publicité.
- 6.3 Les protêts concernant des décisions du jury sont à remettre par écrit à la direction des concours dans les 15 minutes qui suivent l'annonce de la note. Une taxe de Fr. 100.-- est à joindre à chaque protêt. En cas de refus du protêt, la taxe revient à la direction du concours. Les décisions de la direction de concours sont irrévocables.
- 6.4 Tous les cas non prévus dans les présentes prescriptions seront tranchés par la direction de concours.

7 DELAIS

- 7.1 Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard pour **le délai et à l'adresse mentionnés dans les prescriptions spécifiques du concours.**
- 7.2 Les finances d'inscription et la finance de garantie doivent être payées pour **le délai mentionné dans les prescriptions spécifiques du concours** selon la facture qui sera envoyée par l'organisateur.
- 7.3 Pour chacun des délais ci-dessus, le cachet de la poste (courrier A) et la date du paiement font foi.

COMITE CENTRAL TECHNIQUE

Pour le comité central technique
Dominique Gavillet

Pour la division gym & danse
Anne-Julie Vial et Julie Brulhart